

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
ACCOMPAGNEMENT DE L'EPA ALZETTE-BELVAL
CONVENTION DE TRAVAUX**

**VILLERUPT – Pôle culturel – Requalification du site - T
P09ODX0A012**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N°15/15 portant adoption du Règlement Intérieur,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

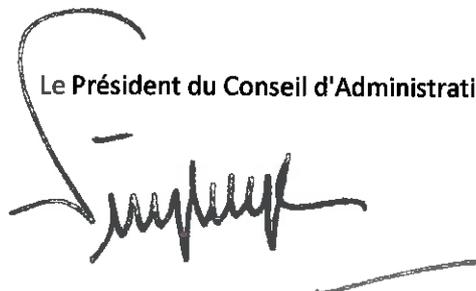
Vu la convention-cadre territoriale de l'Opération d'Intérêt National Alzette-Belval intervenue le 28 janvier 2013 entre l'EPA Alzette-Belval et l'EPFL qui définit les modalités d'intervention de ce dernier et les participations financières des deux établissements pour la période 2013-2017.

Vu la sollicitation de l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site de Micheville (partie ouest) à Villerupt en vue de la création d'un pôle culturel regroupant une salle de concerts et une salle de cinéma,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de déconstruction et de travaux connexes (traitement environnemental et géotechnique) sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 200 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER

